

QU'ENTEND-ON PAR « RELATIVE » ?

On définit la subordonnée relative soit en compréhension, soit en extension, c'est-à-dire soit en précisant les propriétés que doit présenter une proposition subordonnée pour faire partie des subordonnées relatives, soit en énumérant toutes les formes de propositions subordonnées que l'on considère comme constituant l'ensemble des subordonnées relatives. Le nom même que l'on donne traditionnellement à cette sorte de subordonnée repose plus ou moins sur une définition en extension. Car on entend ordinairement par subordonnée relative une « proposition subordonnée introduite par un pronom relatif ». Et, peut-être par commodité pédagogique, les grammaires scolaires donnent alors habituellement la liste de ce qu'elles appellent pronoms relatifs. Il serait plus juste de parler plus généralement de la liste des « constituants relatifs » ; car leur liste, quand elle est exhaustive, contient, outre des pronoms relatifs, des adverbes relatifs de lieu et de temps, ainsi que ce que les grammaires appellent des adjectifs relatifs, lesquels sont en réalité des déterminants relatifs.

1. Définition par énumération

Par exemple dans une des grammaires françaises les plus célèbres, *Le bon usage* de Grevisse, on trouve la définition liminaire suivante :

Les propositions relatives sont introduites par un pronom relatif ou un adverbe relatif : *qui, que, quoi, lequel, dont, où* (M. GREVISSE [1959], p. 1003),

définition qui reçoit une formulation plus exhaustive dans l'édition de 1993 :

La proposition relative est une proposition commençant par un pronom relatif (*qui, que, quoi, dont, où, lequel, quiconque*) ou par le syntagme contenant le pronom relatif (cf. § 683) ou, parfois, dans la langue écrite surtout, notamment juridique, par un nom accompagné du déterminant relatif (§ 600) (M. GREVISSE – A. GOOSSE [1993¹³], p. 1582).

On relèverait des définitions du même genre dans d'autres grammaires françaises (cf. J. DUBOIS, G. JOUANNON, R. LAGANE [1961], p. 136), dans des grammaires anglaises (cf. J. ROGGERO [1979], p. 185), dans des

grammaires allemandes (cf. D. BRESSON [1988], p. 224-225), et dans des grammaires latines (cf. O. RIEMANN et H. GOELZER [1897], p. 420 ; J. GASON, E. BAUDIFFIER, A. THOMAS [1965], p. 166).

De telles définitions en extension ne sont pas du tout négligeables ; elles permettent en effet de travailler sérieusement et rigoureusement, si toutefois la liste des subordonnants relatifs est complète. Elles ne posent un problème de méthode que lorsqu'on travaille sur plusieurs langues différentes. Car on va être tenté de se demander si les listes de chacune des langues sont identiques. Mais pour répondre à cette question, il faudrait disposer d'une définition compréhensive de ce qu'on appelle constituant relatif, et non plus simplement de définitions extensives. Et la question de la définition compréhensive se posera encore plus lorsqu'on constatera que certains constituants relatifs comme angl. *when* ou lat. *cum* dans des phrases comme :

Nam fuit quoddam tempus cum in agris homines passim bestiarum modo uagabantur (Cic., *Inv.*, 1, 2),

Car il y eut un temps où les hommes erraient dans les campagnes comme les animaux,

For there was a time when men wandered at large in the fields like animals (H. M. Hubbell),

n'ont pas d'équivalent relatif propre en français, si ce n'est en recourant à l'équivalent français de angl. *where* ou lat. *ubi*, à savoir l'adverbe de lieu « où ».

Il est possible de faire disparaître ces difficultés en donnant une définition compréhensive au moins des pronoms et des adverbes relatifs. C'est ce que fit la *Grammaire* de Port-Royal, en caractérisant en ces termes le pronom relatif :

Il y a encore un autre pronom, qu'on appelle *relatif* ; *qui*, *quae*, *quod* : *qui*, *lequel*, *laquelle*.

Ce pronom relatif a quelque chose de commun avec les autres pronoms, et quelque chose de propre.

Ce qu'il a de commun, est qu'il se met au lieu du nom et plus généralement que tous les autres pronoms [...]

La [...] chose que le relatif a de propre et que je ne sache point avoir encore été remarquée par personne, est que la proposition dans laquelle il entre (qu'on peut appeler *incidente*), peut faire partie du sujet ou de l'attribut d'une autre proposition, qu'on peut appeler principale (ARNAULD et LANCELOT [1969], p. 48-49).

Et les auteurs résument leur analyse, en parlant « des deux usages du relatif, l'un d'être pronom, et l'autre de marquer l'union d'une proposition

avec une autre » (ARNAULD et LANCELOT [1969], p. 52). Tesnière dira aussi que

le pronom relatif est un mot de *nature double*, composé de deux éléments syntaxiques fondus ensemble, que l'analyse syntaxique révèle comme syntaxiquement distincts (L. TESNIÈRE [1966²], p. 560, § 11),

à savoir ce qu'il appelle un « élément translatif » (L. TESNIÈRE [1966²], p. 561, § 12), c'est-à-dire une conjonction de subordination, et « un anaphorique » (L. TESNIÈRE [1966²], p. 561, § 13). Il est dans ces conditions possible de définir les pronoms et adverbess relatifs comme des amalgames de deux morphèmes différents : un morphème de subordination et un ProSN anaphorique (cf. figure 1 ; Chr. TOURATIER [1980], p. 74-77), les déterminants relatifs étant, eux, des amalgames d'un morphème de subordination et d'un déterminant défini en position anaphorique.

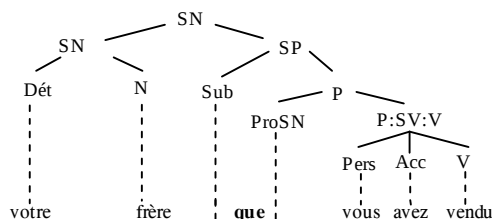


fig. 1 : amalgame d'un subordonnant et d'un anaphorique

Si la définition de la subordonnée relative par la présence d'un constituant relatif ainsi défini en compréhension devient conceptuellement plus intéressante, il n'en reste pas moins une difficulté d'ordre théorique pour quiconque ne se limite pas à la description de la relative latine. Une telle définition en effet n'est absolument pas applicable à ce qu'on dénomme pourtant relatives dans les grammaires de l'hébreu ou du grec moderne, où les prétendues relatives ne présentent pas à proprement parler de pronom relatif. Ces langues possèdent en effet ce qu'on peut appeler, à la suite de J. Damourette et É. Pichon, des « relatives phrasoïdes ». Ce type particulier de relative, expliquent J. Damourette et É. Pichon dans leur jargon un peu compliqué,

consiste à employer un strument subordinatif pur [c'est-à-dire une conjonction de subordination sans contenu sémantique], laissant le conséquent [c'est-à-dire la reprise anaphorique de l'antécédent] figurer libre dans la subordonnée : « Il était une fois un homme *que* rien ne lui plaisait » (J. DAMOURETTE et É. PICHON [1911-1934], IV, p. 174).

Et ces deux auteurs rangent expressément parmi les relatives phrasoïdes la relative hébraïque avec le subordonnant *'asher* et son pronom souvent appe-

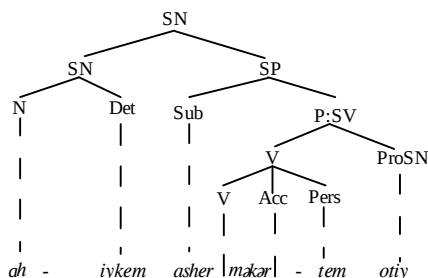


fig. 2 : relative phrasoïde

lé « rétrospectif », qui dans certains cas peut même être omis (cf. J. DAMOURETTE et É. PICHON [1911-1934], IV, p. 220). On pourrait illustrer ce tour par

Gen 45, 4 : *aniy yosef ah-iykem asher makar-tem otiy*
 moi Joseph frère-votre que vendre(Acc)-vous moi(Objet)

« je suis Joseph votre frère, que vous avez vendu » [litt. « que vous m'avez vendu »] (d'après P. JOÜON [1987³], p. 483, 485-486) (cf. figure 2).

On a le même tour en grec moderne, avec le relatif *πού*, qui est, comme le souligne une grammaire, un « mot invariable » (A. MIRAMBEL [1969], p. 104), le pronom personnel de rappel étant facultatif quand il est complément de verbe à l'accusatif, mais obligatoire quand il est complément de nom ou régime d'une préposition :

gr. mod. : *ὁ φίλος πού (τὸν) εἶδα* « l'ami que j'ai vu », *τὸ παιδί πού τοῦ εἶπα* « l'enfant auquel j'ai dit », *ἡ γυναῖκα πού τῆς μίλησα* « la femme à qui j'ai parlé », *τὸ παιδί πού εἶδα τὴ μητέρα τοῦ* « l'enfant dont j'ai vu la mère » (d'après A. MIRAMBEL [1969], p. 105).

Même si les grammaires parlent dans ces cas de pronom relatif, il est certain que les morphèmes qui introduisent ces relatives sont de simples morphèmes de subordination, comme le montre le fait que *'asher* puisse, en hébreu, introduire des subordonnées complétives sujet ou objet, des subordonnées consécutives et même parfois des subordonnées finales (cf. P. JOÜON [1987³], p. 480, 521 et 519), et que *πού* puisse, en grec moderne, « introduire une complétive d'objet comme dans

λυπήθηκα πὸν δὲν τὸν εἶδες, « j'ai regretté que tu ne l'aies pas vu »

ou servir à former toute sorte de conjonctions de subordination circonstancielles comme *ἐκεῖ πού* « alors que », *μιὰ πού* « dès que », *κάθε πού* « chaque fois que », *ὅσο πού* « jusqu'à ce que », *μ' ὅλο πού*

« quoique » ¹ (Chr. TOURATIER [1980], p. 512). Ce tour n'existe pas en latin classique, mais il est connu du latin médiéval, comme le signalent du reste J. Damourette et É. Pichon, en donnant notamment cet exemple tiré des *Formules de Sens* :

Illud enim non fuit condignum, quod egesti [...] de Grimaldo maiorem domus, quem ei sustulisti sua unica oue, sua uxore

Car ce fut indigne, ce que tu as fait à l'égard du maire du palais Grimaldus, à qui tu as enlevé sa seule brebis, sa femme [litt. « que tu lui as enlevé »]

(cf. J. DAMOURETTE et É. PICHON [1911-1934], IV, p. 220 ; et P. BOUET, D. CONSO, F. KERLOUEGAN [1975], p. 220). Il est probable qu'il s'agit d'une influence du parler populaire roman, comme le supposent J. Damourette et É. Pichon, qui montrent que, « dans les langues romanes, ce tour se rencontre un peu partout avec des fortunes diverses ».

Si l'on veut continuer à parler de subordonnées relatives, il faudra élargir jusqu'à la diluer totalement la définition des subordonnées avec un constituant relatif. Il faudra d'abord abandonner la notion d'amalgame dans la définition du constituant relatif, et admettre que lorsqu'il y a « décumul des formes synthétiques » du relatif, comme on le dit parfois (cf. P. GUIRAUD [1966], p. 41 et 46), c'est-à-dire séparation de l'anaphorique d'avec le relatif, on a toujours affaire à un relatif. Un tel élargissement de la définition du constituant relatif serait discutable ; car au niveau syntaxique, le pronom anaphorique du constituant amalgamé a une fonction de constituant extraposé dans la vraie relative (cf. figure 1), ce qui n'est pas le cas des pronoms de rappel de la relative hébraïque (cf. figure 2) ou grecque. Il faudra aussi admettre que le pronom anaphorique n'est pas obligatoire dans la définition du constituant relatif, puisque certains types de relatives hébraïques ou grecques peuvent ne pas le présenter. Mais la définition devient encore plus intenable, quand on s'aperçoit qu'en hébreu il est parfaitement possible que le pronom anaphorique apparaisse seul, en l'absence de toute conjonction de subordination. Les grammaires hébraïques parlent alors de propositions relatives asyndétiques, comme dans

Jér. 13, 20 : *ayeh ha-'eder nitan-Ø l-akh*

où ? le-troupeau être.donné(Acc)-il à-toi

« où est le troupeau qui te fut donné [litt. il te fut donné] ? » (d'après P. JOÜON [1987³], p. 481).

¹ A. MIRAMBEL, *Précis de gram. élém. du grec moderne*, p. 189-191 ; A. MIRAMBEL, *La langue grecque mod., description et analyse*, p. 179, 323 et 325.

Certaines grammaires arabes parlent alors de « relatives indépendantes », c'est-à-dire qui « contien< nent > tous les éléments qui en font une phrase complète » (G. LECOMTE [1968], p. 118), comme dans :

sā'ad-nā sajh-a-n ya-murr-u fī š-šari

aider(Acc)-nous vieillard-Obj-un passer-Pers3 dans la-rue

« nous avons aidé un vieillard qui passait dans la rue » (G. LECOMTE, [1968], p. 118) [litt. « il passe dans la rue » (subordonnée qui pourrait être une proposition dite « indépendante »)].

D'autres grammaires arabes préféreraient parler d'une « phrase adjectivale juxtaposée au nom », qu'elles distinguent expressément de la « véritable subordination relative » (D. E. KOULOUGHLI [1994], p. 280). Enfin il peut même arriver que la subordonnée ne présente ni morphème de subordination ni pronom anaphorique, comme dans la phrase anglaise suivante :

Did you see the fish *I caught this morning* ?

Avez-vous vu le poisson que j'ai attrapé ce matin ? [litt. « j'ai attrapé ce matin »]

Les grammaires parlent alors de « relatif zéro », en précisant parfois que « le relatif 'zéro' [...] n'est pas une simple absence de relatif » (J. ROGGERO [1979], p. 185). Bref toutes ces bizarreries invitent à penser que la subordonnée relative doit avoir d'autres propriétés, pour que l'on puisse quand même parler de relative, quand il n'y a pas de pronom relatif, pas de constituant anaphorique ou pas de morphème de subordination.

2. Définition par compréhension

De fait les subordonnées sans constituant relatif de l'hébreu ou du grec moderne semblent bien avoir le même rôle fonctionnel que les vraies relatives conformes à la définition en extension. Il importerait de préciser cette fonction, ce qui reviendrait à donner une définition des relatives non plus par énumération, mais en compréhension.

Mais quelle est cette fonction ? Bon nombre de grammaires admettent que c'est une fonction adjectivale ; des grammaires de langue allemande font même du terme *Adjektivsatz* un synonyme de *Relativsatz*. C'est le cas par exemple de la célèbre *Grammaire latine* de Kühner et Stegmann, qui commence le chapitre intitulé *Ajektivsätze* par la définition suivante :

Les propositions adjectives sont des adjectifs ou des participes développés en une proposition et désignent, comme les adjectifs, une détermination directe d'un substantif ou d'un pronom, comme : *Hostes, qui fugiunt*, non sunt timendi « Les ennemis qui fuient ne sont pas à craindre » ; *Ea, quae vera sunt*, dicam « Je vais dire ce qui est vrai ». Elles sont introduites par

les pronoms relatifs : *qui*, *qualis*, *quantus*, *quicumque*, *quisquis*, *quisque* (d'une façon préclassique et postclassique), etc. (d'après R. KÜHNER et C. STEGMANN [1955³], II, p. 279).

J. DAMOURETTE et É. PICHON définissent les relatives comme des « subordonnées intégratives adjectives ptérosynaptiques » (IV, 174), « intégratives » étant le contraire de « interrogatives », et ptérosynaptiques voulant dire que le contenu subordonné est vu non en lui-même, mais sous l'angle de la signification de ce qui le subordonne. Ils justifient cette valeur adjectivale des relatives (ils disent : leur « valence adjectivale », en affirmant qu'elles « jouent le même rôle que des adjectifs nominaux » (IV, 115). Et L. TESNIÈRE théoriserait cette observation fonctionnelle pertinente dans sa théorie de la translation. Pour lui, le morphème subordonnant que contient le relatif est un translatif par lequel « la proposition subordonnée est transférée en adjectif » (L. TESNIÈRE [1966²], p. 557, § 1), c'est-à-dire est introduite dans la classe des adjectifs et devient donc ce que Benveniste appelle un « adjectif syntaxique » (É. BENVENISTE [1966], p. 222).

Établir ainsi une équivalence entre la relative et l'adjectif, ce n'est pas tant définir les choses en termes de fonction syntaxique qu'en termes de catégorie syntaxique. Mais c'est une façon indirecte de dire que ladite subordonnée relative remplit les mêmes fonctions syntaxiques que l'adjectif, ou plus exactement qu'elle remplit les mêmes fonctions syntaxiques que l'adjectif par rapport au substantif. L. TESNIÈRE a du reste expressément précisé que c'est « à une proposition indépendante transférée en adjectif épithète [qu'il donnait] le nom de subordonnée adjectivale » (L. TESNIÈRE [1966²], p. 557, § 4). À vrai dire, une subordonnée relative

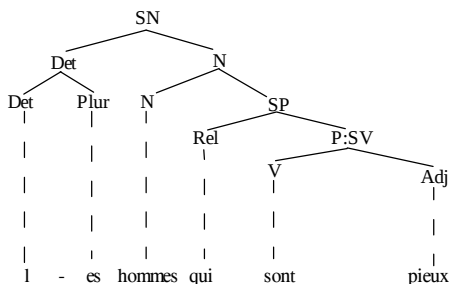


fig. 3 : relative déterminative

n'a pas dans un SN la seule fonction d'épithète. Elle peut y présenter les deux fonctions syntaxiques qu'est susceptible d'avoir l'adjectif. Elle est en effet soit une expansion de N, c'est-à-dire une épithète, et les grammaires parlent alors, en termes plus logiques que syntaxiques, de « relative dé-

terminative » (cf. figure 3), soit une expansion de SN, c'est-à-dire une apposition, et les grammaires parlent alors traditionnellement de « relative

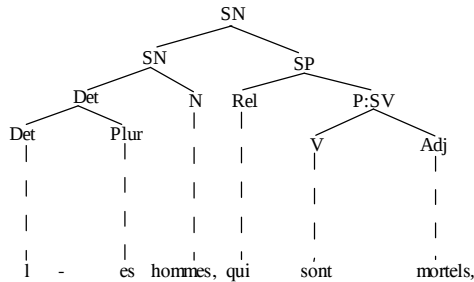


fig. 4 : relative explicative

explicative » (cf. Chr. TOURATIER [1980], p. 374-377) (cf. figure 4). Mais elle peut aussi, comme l'adjectif substantivé, entrer dans le paradigme même du SN et remplir alors toutes les fonctions syntaxiques que peut présenter un SN, c'est-à-dire être notamment sujet (cf. figure 5), objet et même attribut.

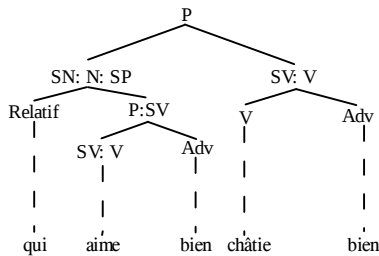


fig. 5 : relative substantivée

Une telle définition syntaxique de la subordonnée relative a le gros avantage de faire disparaître l'hiatus qu'il y avait entre la définition en extension de la relative et l'usage que les grammaires font de l'étiquette de relative. Elle permet en effet de parler légitimement de relative à propos des tours hébraïques ou grecs analysés plus haut, dans la mesure où, dans les exemples cités, les fameuses relatives phrasoïdes remplissaient effectivement la fonction d'épithète. Mais elle soulève malheureusement une difficulté d'un autre type. Car un certain nombre de subordonnées avec pronom relatif ne remplissent pas la fonction nominale d'épithète ou d'apposition, ou ne commutent pas avec un adjectif. Elles ne mériteraient donc pas d'être appelées relatives.

C'est le cas en français des subordonnées avec relatif qui apparaissent après des verbes de perception comme *voir*, *entendre*, *sentir*, etc. :

Je sens mes jambes *qui tremblent encore* (Daudet, *Le petit chose*, p. 308) / toutes molles

Je vois mon fils *qui arrive*, Je le vois *qui arrive* / irrité, en colère

J'entends ma fille *qui chante* / *silencieuse, *irritée

Je l'ai surpris *qui en sortait* (Kr. SANDFELD [1965], p. 147) / tout nu

Je l'ai rencontré *qui se promenait* (M. GREVISSE [1959⁷], p. 1006) / tout dépenaillé.

On qualifie parfois ces genres de subordonnées de « relatives complétives » (cf. C. SCHWARZE dans ROHRER, RUWET, (éds), *Actes du colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle*, Tübingen, Niemeyer, 1974, p. 19), sous prétexte qu'elles ont « approximativement », comme le dit Maurice GROSS (1968, p. 123), le sens d'une complétive. Mais certains de ces verbes, par exemple *rencontrer*, *surprendre*, ne se construisent nullement avec une complétive en *que*. Comme les subordonnées avec relatif commutent le plus souvent avec un adjectif, auquel on est tenté de reconnaître traditionnellement la fonction d'attribut du complément d'objet, on a aussi parlé de « relatives attributives » (M. GREVISSE [1959⁷], p. 1005-1006) ou de « propositions relatives attributs » (Kr. SANDFELD [1965], p. 146). Il est certain que ces relatives ont, comme nous avons essayé de l'établir (cf. Chr. TOURATIER [1980], p. 338-339), un sens assez comparable à celui des relatives dites explicatives. Mais, ce que nous n'avons pas signalé à l'époque, elles n'en ont pas la syntaxe. À la différence des relatives dites explicatives, elles ne sont pas apposées au SN complément d'objet, comme le montrent manifestement les exemples où le deuxième actant du verbe est

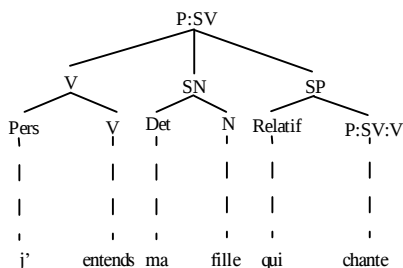


fig. 6 : relative deuxième complément de verbe

pronominalisé. Ce sont des compléments de verbe (cf. figure 6), et non, ainsi que le disent les grammaires scolaires, des compléments de leur antécédent.

La phrase dite clivée, c'est-à-dire la phrase avec le « gallicisme » ou le « présentatif » *c'est ... qui*, *c'est ... que*, contient elle aussi une subordonnée avec pronom relatif qui ne commute nullement avec un adjectif et qui, ne pouvant être considérée ni comme une épithète ni comme une apposition, ne devrait pas être traitée comme une subordonnée relative :

Non, c'est votre chienne qui a fait ça (Decoin, *Autopsie d'une étoile*, 1987, p. 73).

C'est l'erreur que je fuis, c'est la vertu que j'aime (Boileau, *Ép.* 5).

On peut même se demander si le subordonnant de ces tours est toujours un pronom relatif. Car dans des tours comme :

Parce que le bon pain, c'est le jour qu'on le mange ... Mais c'est la nuit qu'on le fait (Pagnol, *La femme du boulanger*, p. 43),

ou lorsque le constituant mis en relief est régi par une préposition :

C'est à vous que je parle (Kr. SANDFELD [1965], p. 127),

on a un *que* qui ne semble pas avoir une valeur anaphorique et qui ne doit donc pas être un pronom relatif. Remarquons toutefois, avec Kr. Sandfeld, que « la construction *c'est lui à qui je parle*, etc. n'est pas tout à fait rare dans la littérature », ce que Kr. Sandfeld illustre notamment avec l'exemple suivant :

C'est toujours les gens les plus prudents auxquels il arrive des accidents de voiture (de Flers et Caillavet, *L'Éventail*, I, p. 5).

Une telle construction montre qu'il ne faut pas séparer radicalement *c'est ... que*, avec une simple conjonction de subordination, de *c'est ... qui*, avec un véritable relatif.

Le latin présente aussi un cas curieux de subordonnée avec pronom relatif qu'on ne devrait pas appeler « subordonnée relative ». Certains adjectifs comme *dignus* « digne de », *indignus* « indigne de », *idoneus* « propre à », *aptus* « apte à », quand ils ont un complément propositionnel, peuvent introduire cette subordonnée soit avec le morphème de subordination à signifiant discontinu *ut* ... Subj./

Quia enim non sum dignus prae te palum ut figam in parietem (Plaut., *Mil.*, 1140)

Parce que, auprès de toi, je ne suis pas digne d'enfoncer un clou dans un mur (P. Grimal)

soit avec un pronom relatif :

et qui modeste paret, uidetur qui aliquando imperet dignus esse (Cic., *leg.*, 3, 5)

et celui qui obéit correctement paraît digne de commander un jour.

Comme cette relative est toujours au subjonctif, nous avons proposé de voir dans ce relatif une variante du premier segment du morphème de subordination /*ut* ... Subj./, amalgamé avec un pronom anaphorique extraposé, cette subordonnée correspondant à quelque chose comme « digne que lui, il commande un jour » (cf. Chr. TOURATIER [1980], p. 452-454 ; figure 7).

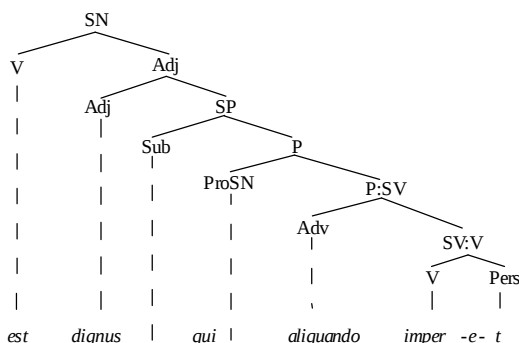


fig. 7 : relative complément d'adjectif

Il s'agirait donc bien d'un authentique pronom relatif, mais il introduirait une subordonnée qui n'est pas, comme devrait l'être une relative, une subordonnée adjective, mais simplement une subordonnée complément d'adjectif.

3. Solution

Définir la relative comme une subordonnée adjective présente donc un certain nombre de difficultés, qui sont différentes de celles que l'on rencontre à définir la relative comme une subordonnée introduite par un constituant dit relatif, mais qui n'en sont pas moins réelles. Comment choisir au mieux entre ces deux possibilités ?

Il me semble qu'il serait de bonne méthode de ne pas classer les propositions subordonnées d'après leurs fonctions syntaxiques, c'est-à-dire de ne pas lier leur définition à celle des fonctions syntaxiques qu'elles assument, ou, ce qui revient au même, à la particularité des structures dans lesquelles elles s'intègrent. Car une même fonction peut être remplie par différentes sortes de subordonnées. La fonction d'épithète par exemple, que la subordonnée relative aurait vocation à remplir, peut aussi fort bien être remplie par une subordonnée temporelle :

Elle me racontait sa lutte *quand elle recevait mes lettres* (d'après C. DE BOER [1947], p. 126). Il lui fit raconter sa vie *depuis qu'ils s'étaient perdus de vue*

par une subordonnée comparative :

C'est plein de livres *comme tu les aimes*. Un Saint-Emilion *comme je n'en ai jamais bu depuis*. C'était un médecin original et *comme on n'en voit plus* (d'après C. DE BOER [1947], p. 125, 126)

ou même par une subordonnée complétive :

Je ne puis me faire à l'idée *que vous êtes médecin* (Brieux). Je lui fis [...] le serment *que cette bague ne me quitterait jamais* (Loti) (d'après Kr. SANDFELD [1965], p. 24).

Cette fonction d'épithète ne saurait donc permettre de définir la subordonnée relative. En réalité il serait bien préférable de définir les différents types de subordonnées d'après une particularité de leur structure interne. Or il y a apparemment une différence interne entre les subordonnées dont le morphème subordonnant est un simple morphème grammatical qui n'indique rien de plus que la subordination, et les subordonnées dont le morphème subordonnant apporte en plus une signification propre. Cette première opposition pourrait être illustrée d'un côté par les subordonnées que la tradition grammaticale qualifie de complétives, par exemple les subordonnées en *que* du français ou les subordonnées en */ut ... Subj./* du latin, et de l'autre côté par certaines des subordonnées que les grammaires scolaires qualifient de circonstancielles, par exemple les subordonnées temporelles en *quand*, *lorsque* du français ou les subordonnées en *postquam* « après que », *antequam* « avant que » du latin, où la conjonction de subordination a aussi un signifié temporel spécifique. Ceci rejoint plus ou moins la distinction que J. DAMOURETTE et É. PICHON faisaient entre les subordonnées « centrosynaptiques » et les subordonnées « ptérosynaptiques » (1911-1934, IV, p. 117). Il existe une troisième sorte de subordonnant, ce sont les relatifs, qui amalgament un morphème n'indiquant rien de plus que la subordination, et donc identique à la simple conjonction *que*, avec un constituant pronominal qui est syntaxiquement extraposé. Voilà qui représente bien un troisième type de structure interne de proposition subordonnée, qui est précisément la subordonnée relative. Il y a donc tout intérêt à définir les relatives par cette particularité à la fois sémantique et syntaxique, et donc à appeler propositions relatives toutes et rien que les subordonnées introduites par ce subordonnant amalgamé dit relatif.

Définir les relatives comme des subordonnées avec constituant dit relatif ne lie pas obligatoirement ce type de subordonnées avec un type donné

de fonction syntaxique. Elles peuvent, certes, remplir la fonction d'épithète d'un N ou d'apposition d'un SN. Il semble même que leur structure interne les prédispose à remplir ces deux fonctions de l'adjectif. Car avec une structure formée d'un anaphorique extraposé et d'une proposition, les relatives sont, comme les adjectifs, dépourvues de toute extension, leur contenu sémantique étant un rhème à rattacher au topique que fournit le pronom extraposé (cf. Chr. TOURATIER [1980], p. 71-72 ; 77 et s.). Et comme ce constituant extraposé est un anaphorique, il n'a par lui-même aucune extension, ou plutôt il n'a qu'une extension virtuelle, laquelle est actualisée, en dehors de la relative, par la source de l'anaphore. Cette identité logico-sémantique entre la subordonnée relative et l'adjectif, à savoir l'absence d'extension (cf. Chr. TOURATIER [1980], p. 29-30), explique que les subordonnées relatives remplissent avant tout les deux fonctions que l'adjectif peut remplir dans le SN, à savoir la fonction d'épithète (c'est-à-dire d'expansion d'un N), qui est celle de la relative dite déterminative (cf. figure 3), et la fonction d'apposition (c'est-à-dire d'expansion d'un SN), qui est celle de la relative dite explicative (cf. figure 4). Cette identité sémantique et fonctionnelle explique aussi que l'on soit tenté de voir dans ces deux emplois de la relative ce qu'on appellerait aujourd'hui les instances prototypiques de ce type de subordonnée.

Mais les subordonnées relatives sont susceptibles de remplir d'autres fonctions comme la fonction d'expansion d'un adjectif dans le tour latin *dignus qui* + Subj. (cf. figure 7), celle de second complément de verbe après les verbes français de perception (cf. figure 6), ou celle de second complément du verbe impersonnel *c'est*, etc. On remarquera toutefois que dans chacun de ces autres emplois, qui peuvent paraître marginaux, les relatives ont encore un rôle logico-sémantique qui relève uniquement de la compréhension, conformément à la particularité de leur structure interne.

Si l'on définit ainsi la subordonnée relative par la présence d'un subordonnant relatif, et non par la fonction adjectivale d'épithète ou d'apposition, il va de soi que ce type de subordonnée n'est pas à ranger parmi les universaux du langage. Car des langues comme l'hébreu ne possèdent pas de pronom relatif. Ce que P. Joüon appelle « pronom relatif » dans sa *Grammaire de l'hébreu* est en réalité, comme il le reconnaît lui-même, « au point de vue syntaxique, une conjonction relative : *que* » (P. JOÜON [1987³], p. 447). Le cas du grec est plus complexe. Car à côté de *πού*, qui est, comme l'hébreu *'asher*, une simple conjonction de subordination, le grec possède un authentique pronom relatif *ὁ ὅποιος*, ἡ ὅποια, τὸ ὅποιο(ν), qui correspond exactement au franç. *lequel*, et que l'on peut illustrer par :

ἡ γυναῖκα τῆς ὁποίας εἶδα τὸ γιό « la femme dont j'ai vu le fils », ὁ φίλος μὲ τὸν ὁποῖον ἤμουν « l'ami avec lequel j'étais » (A. MIRAMBEL [1969³], p. 105).

Mais ce vrai relatif, il faut bien le dire, « est peu usité en langue démonstrative » (A. MIRAMBEL [1969³], p. 105). Si la subordonnée relative n'est pas un universal, le fait que la fonction d'épithète et d'apposition puisse être remplie par une proposition (donc une proposition subordonnée) est par contre un universal. L'hébreu nous le montre bien, puisque l'absence de relatif et donc de subordonnée relative ne l'empêche pas d'avoir des subordonnées épithètes ou apposées avec ou sans conjonction de subordination, suivant que la subordination est, comme disent les grammairiens (cf. P. JOÛON [1987³], p. 481 et 482), syndétique ou asyndétique.

Christian TOURATIER

Université de Provence, Aix-Marseille I

Références bibliographiques

- ARNAULD et LANCELOT (1969) : *Grammaire générale*, (1^{ère} éd. : 1660), Paris, Republications Paulet.
- É. BENVENISTE (1966) : *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- C. DE BOER (1947) : *Syntaxe du français moderne*, Leiden, Universitaire Pers.
- P. BOUET, D. CONSO, F. KERLOUEGAN (1975) : *Initiation au système de la langue latine*, Paris, Nathan.
- D. BRESSON (1988) : *Grammaire d'usage de l'allemand contemporain*, Paris, Hachette.
- J. DAMOURETTE et É. PICHON (1911-1934) : *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey, IV.
- J. DUBOIS, G. JOUANNON, R. LAGANE (1961) : *Grammaire française*, Paris, Larousse.
- J. GASON, E. BAUDIFFIER, A. THOMAS (1965) : *Précis de grammaire des Lettres Latines*, Paris, Magnard.
- M. GREVISSE (1959⁷) : *Le bon usage, Grammaire française avec des remarques sur la langue d'aujourd'hui*, Gembloux, Duculot.
- M. GREVISSE, A. GOOSSE (1993¹³) : *Le bon usage. Grammaire française*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- M. GROSS (1968) : *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*, Paris, Larousse.
- P. GUIRAUD (1966) : « Le relatif en français populaire », *Langages* (sept. 1966, 3), p. 40-48.
- P. JOÜON (1987³) : *Grammaire de l'hébreu biblique*, Rome, Institut pontifical.
- D. E. KOULOUGHLI (1994) : *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*, Paris, Pocket.
- R. KÜHNER et C. STEGMANN (1955³) : *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache : Satzlehre*, Leverkusen, Gottschaksche Verlagsbuch-handlung.
- G. LECOMTE (1968) : *Grammaire de l'arabe* (Que sais-je ?, 1275), Paris, PUF.
- A. MIRAMBEL (1969³) : *Grammaire du grec moderne*, Paris, Klincksieck.
- O. RIEMANN et H. GOELZER (1897) : *Grammaire comparée du grec et du latin*, Paris, Colin.
- J. ROGGERO (1979) : *Grammaire anglaise*, Paris, Nathan.
- Kr. SANDFELD (1965) : *Syntaxe du français contemporain. Les propositions subordonnées*, Genève, Droz.
- L. TESNIERE (1966²) : *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- Chr. TOURATIER (1980) : *La relative, Essai de théorie syntaxique (à partir de faits latins, français, allemands, anglais, grecs, hébreux, etc.)*, Paris, Klincksieck.